

L'OACIQ

Situé sur la Rive-Sud de Montréal, à Brossard vis-à-vis du Quartier DIX30, l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) a pour unique mission d'assurer la protection du public qui utilise les services de courtage immobilier encadrés par la loi. L'OACIQ est l'autorité du courtage immobilier; il protège et assiste le public en s'assurant des saines pratiques des courtiers.

En lien avec cette mission, des valeurs organisationnelles viennent servir de points de repère essentiels à l'engagement de nos employés. Parmi les valeurs qui sous-tendent la philosophie de l'OACIQ, trois d'entre elles occupent une place privilégiée et reflètent le profil recherché chez les candidats qui désirent rejoindre nos équipes :

LEADERSHIP
COMPÉTENCE
INTÉGRITÉ

FAITES PARTIE DE LA MISSION

À l'OACIQ, nous avons compris qu'être un bon employeur, ça profite à tout le monde!

Ce que vous avez à gagner :

- Une mission unique et pleine de sens, des valeurs communes nous animent, comme organisation et individuellement, dans l'exercice de nos fonctions.
- Développement professionnel avec possibilité de formation, de coaching, de mentorat, de participation à des conférences et accès à la mobilité interne.
- Santé et bien-être : journées de mieux-être, journées d'obligations familiales (incluant déménagement et maladie), gym sur place et groupes d'activités sportives, conférences sur le bien-être, télétravail avec possibilités d'aménagements.
- Rémunération globale compétitive et alignée sur le marché.
- Large gamme d'avantages sociaux compétitifs (assurances collectives, REER, etc.) dont le remboursement de votre cotisation professionnelle.
- Espace de travail moderne et convivial (grand espace lunch, table de billard, etc.).

L'OFFRE D'EMPLOI

SYNDIC ADJOINT BUREAU DU SYNDIC

PERMANENT – TEMPS COMPLET – 35 H (mode de travail hybride)

Notre contrat :

Relevant du syndic, le titulaire de ce poste a pour fonction de faire enquête sur toute allégation de manquement à la *Loi sur le courtage immobilier* par un courtier immobilier ou une agence immobilière titulaire de permis et, le cas échéant, son administrateur ou son dirigeant. S'il a des motifs de croire qu'une infraction a été commise, il peut porter plainte devant le comité de discipline.

Responsabilités clés :

- S'acquitter des mandats d'enquête qui lui sont confiés;
- Obtenir la version des parties et des tiers concernés et mener des interrogatoires;
- Recommander l'embauche d'experts;
- Analyser et gérer la preuve recueillie;
- Présenter des faits complexes d'une façon claire et raisonnée;
- Rédiger un rapport d'enquête;
- Recommander de porter plainte ou non, et aviser par écrit celui ou celle qui a demandé l'enquête des motifs de la recommandation;
- Déposer des plaintes disciplinaires et assister le procureur dans la préparation de l'audition devant le comité de discipline ;
- Agir à titre de plaignant dans le cadre d'audience disciplinaire et témoigner devant le comité de discipline au besoin.

Votre offre :

- Attestation d'études collégiales en courtage immobilier (un atout);
- Membre du Barreau (un atout);
- Techniques d'enquête et d'interrogatoire;
- Connaissance approfondie de la *Loi sur le courtage immobilier* au Québec et de ses règlements;
- Bilinguisme parlé et écrit;
- Connaissances en droit professionnel et disciplinaire;
- 5 ans et plus d'expérience pertinente en enquête;
- Excellente connaissance des logiciels de la suite Office;
- Assurance et autorité;
- Écoute, tact et diplomatie.

SYNDIC

Ce poste est au sein du Bureau du syndic lequel fait partie de la Vice-présidence Encadrement (Bureau du syndic, Affaires contentieuses, Assistance au public et Inspection).

Le Service d'assistance au public et le comité d'inspection doivent aviser le syndic dès qu'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'une infraction à la *Loi sur le courtage immobilier* a été commise par un courtier ou une agence, y compris par son administrateur ou son dirigeant. Le syndic a alors pour fonction de faire enquête et de déterminer s'il y a lieu de déposer une plainte disciplinaire devant le comité de discipline de l'OACIQ. Le syndic recommande l'imposition de sanctions dissuasives et exemplaires afin d'assurer la protection du public.



Faites-nous parvenir votre curriculum vitae à l'adresse courriel emploi@oaciq.com. L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.



Nous vous remercions de l'intérêt que vous témoignez pour ce poste, cependant nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature aura été retenue.